



Fiche d'adhésion "adulte" année 2022-2023

L'accès aux murs d'escalade (SAE) durant les créneaux APEM est strictement conditionné par l'adhésion au club pour l'année en cours. Cette adhésion n'est **effective qu'après** réception de l'ensemble des documents : fiche d'inscription remplie et signée, paiement et certificat médical ou réponse au questionnaire de santé suivant les modalités décrites ci-dessous :

- **NON adhérent.e.s à la FFME en 2021-2022** : fourniture obligatoire sur le site de la fédération d'un certificat médical de non contre-indication pour la pratique des activités de montagne (escalade, ski, alpinisme, raquette à neige et randonnée pédestre) datant de moins d'1 an au jour de l'inscription. Mention « EN COMPETITION » pour les compétiteurs. Voir le modèle sur le site de la FFME : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do
- **Adhérent.e.s à la FFME en 2021-2022** : pour les activités autres que l'alpinisme, si vous disposez d'un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités de montagne, daté de moins de 3 ans à la date d'adhésion, vous n'avez pas à en fournir de nouveau mais vous devez attester que vos réponses au questionnaire de santé (à ne pas fournir) https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do ne justifient pas de nouvelle visite médicale avant l'échéance des trois ans.
- Pour l'alpinisme au dessus de 2500 mètres, le certificat doit être fournit chaque année.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045293848/
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035418863>

Les certificats sont à téléverser sur le site <https://www.myffme.fr/mon-compte/certificat-medical>

Le dossier complet est à retourner par **l'un** des moyens suivants :

- Envoi par mél avec paiement par virement (voir page suivante) à : adhesion@apem-poitiers.fr
- Envoi postal à : **Yves Soumaille APEM - 116, route de la Casette - 86000 Poitiers**
- Remise en mains propres à un/une responsable du club lors d'une séance

Montant de la licence

L'adhésion comprend une assurance responsabilité civile fédérale (d'un montant de 6€) fournie par l'assureur de la Fédération Française Montagne Escalade. La Fédération propose des garanties supplémentaires non obligatoires aux conditions décrites dans le contrat liant la FFME à Allianz pour l'année 2022-2023 :

<https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/2023-notice-assurance-pack.pdf>

La licence, composée de la part du club, des parts fédérale, régionale, départementale et de cette assurance obligatoire, s'élève pour l'année **2022-2023** à **170€** sans aucune garantie supplémentaire. Toutefois, bien que les garanties supplémentaires soient optionnelles, le club conseille de prendre au moins la garantie « **Base** » qui assure notamment une prise en charge des frais de secours, pour un **montant total de la licence de 178€** (des garanties supplémentaires peuvent être souscrites).

Une réduction de 70€ est appliquée sur la licence à partir de la troisième adhésion familiale.

Nom : Prénom :

Né.e le : Sexe : F M Nationalité :

Commune de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone 1 : Courriel 1 :

Téléphone 2 : Courriel 2 :

N° de licence FFME si connu :

Compétiteur.trice (si vous hésitez, cocher OUI pour vous laisser la possibilité) : OUI NON

Ayant pris connaissance de la notice fédérale d'information saison 2022-2023, je choisis la formule de licence suivante (cochez le case de la licence et celles des éventuelle options) :

Licence au choix :

Licence avec uniquement la garantie responsabilité civile obligatoire <i>sans possibilité d'options</i>	170€	<input type="checkbox"/>
Licence + garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) BASE	178€	<input type="checkbox"/>
Licence + garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) BASE+	181€	<input type="checkbox"/>
Licence + garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) BASE++	188€	<input type="checkbox"/>

Options supplémentaires :

<i>option ski de piste</i> : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+5€	<input type="checkbox"/>
<i>option VTT</i> : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+30€	<input type="checkbox"/>
<i>option slackline et highline</i> : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+5€	<input type="checkbox"/>
<i>option train</i> : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+10€	<input type="checkbox"/>
<i>option indemnités journalières IJ1</i> : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+18€	<input type="checkbox"/>
<i>option indemnités journalières IJ2</i> : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+30€	<input type="checkbox"/>
<i>option indemnités journalières IJ3</i> : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+35€	<input type="checkbox"/>

Le paiement s'effectue soit par chèque à l'ordre de l'APEM en inscrivant au dos « **Licence nom et prénom de l'adhérent.e** », soit par virement bancaire en indiquant dans les informations au bénéficiaire « **Licence nom et prénom de l'adhérent.e** » (si possible demander à ce qu'une information de virement soit faite à l'adresse : tresorier@apem-poitiers.fr) les coordonnées bancaires du club sont :

IBAN : FR78 2004 1010 0601 3477 1502 703 BIC : PSSTFRPLIM

Merci de joindre à la fiche papier ou électronique, une preuve du virement.

→ Les adhérents s'engagent à participer à la vie du club et notamment à être présents sur au moins une des animations encadrées par le club au cours de l'année.

→ Pour rejoindre le groupe "whatsapp" du club, envoyez votre numéro de téléphone à gael.loir@apem-poitiers.fr

Je soussigné.e, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'APEM (site de l'APEM rubrique « l'Association »)

Fait à

le

Signature du ou de la licencié.e (en cas d'expédition électronique, l'envoi vaudra signature)